



Appel d'un jugement en pénal

Par arthur48

bonjour

suite à une condamnation de 5000 euro et 3 mois de sursis et interdiction de gérer pendant 36 mois.

j'ai fait appel en totalité du jugement.

peut-il avoir prescription de la totalité du jugement après un certain temps, n'ayant pas eu de convocation après 27 mois de la cour d'appel?

mes remerciements